

Retour à l'observatoire

Observatoire ALOSE FEINTE DE MEDITERRANEE

• Effectifs d'Aloses aux stations de vidéo-comptage (2022)

Voir l'analyse



4242 Aloses feintes



PLAGEPOMI 2022-2027

— Zone d'Action Prioritaire ALOSE FEINTE

Sites de Vidéocomptage fonctionnels

Projets de suivi



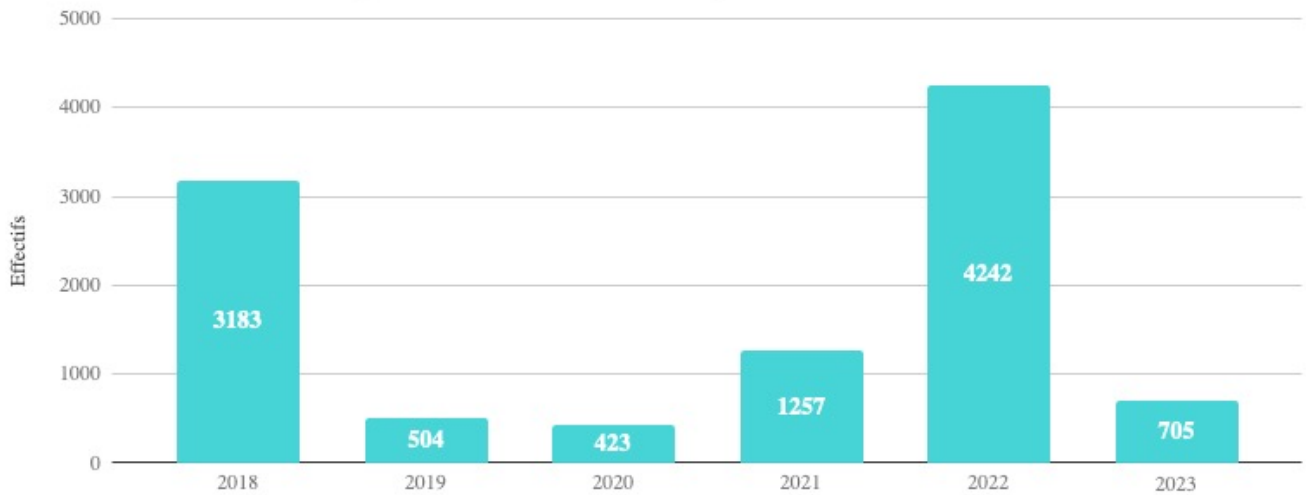
1. Résultats globaux



1.1. Barrage de Sauveterre

4 242 aloses ont été comptabilisées à la passe de Sauveterre en 2022. Ce résultat est le meilleur de la chronique de suivi, supplantant celui de 2018 (3183 aloses). Les différents résultats annuels sont illustrés ci-dessous :

Passages annuels d'aloses feintes à la passe de Sauveterre (Rhône)



L'analyse de l'évolution interannuelle des effectifs comptabilisés nécessite de disposer d'une chronique de données d'au moins 5 années sans dysfonctionnements. Les conditions ne sont donc pas encore réunies pour dégager une tendance d'évolution pluriannuelle. En effet, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés depuis 2019 (avec une année seulement de fonctionnement normal en 2018), et il est à ce jour délicat d'utiliser les résultats de la passe de Sauveterre pour caractériser globalement l'évolution de la colonisation de l'axe Rhône par les Aloses.

La dynamique de migration des aloses en 2022 est caractérisée par un pic précoce de montaison, avec 413 passages pour la seule journée du 26 avril. D'autre part, plus de 90% des aloses ont franchi la passe avant le 15 mai. A titre de comparaison, cette proportion des passages est atteinte, pour les années précédentes, entre le 27 mai et le 05 juin. Ces observations révèlent ainsi une colonisation importante et rapide du troisième étage de l'axe Rhône, appuyant ainsi l'hypothèse d'un schéma migratoire de type amont.

1.2. Barrage de Bladier-Ricard (Hérault)

494 aloses ont été comptabilisées en 2022 à la passe de Bladier-Ricard, mais ce résultat doit être nuancé en raison d'une perte importante de données sur une période de forte montaison potentielle. Il est donc délicat de se prononcer sur le nombre réel d'Aloses ayant franchi la passe en 2022.

Passages annuels d'aloses feintes à la passe de Bladier-Ricard (Hérault)



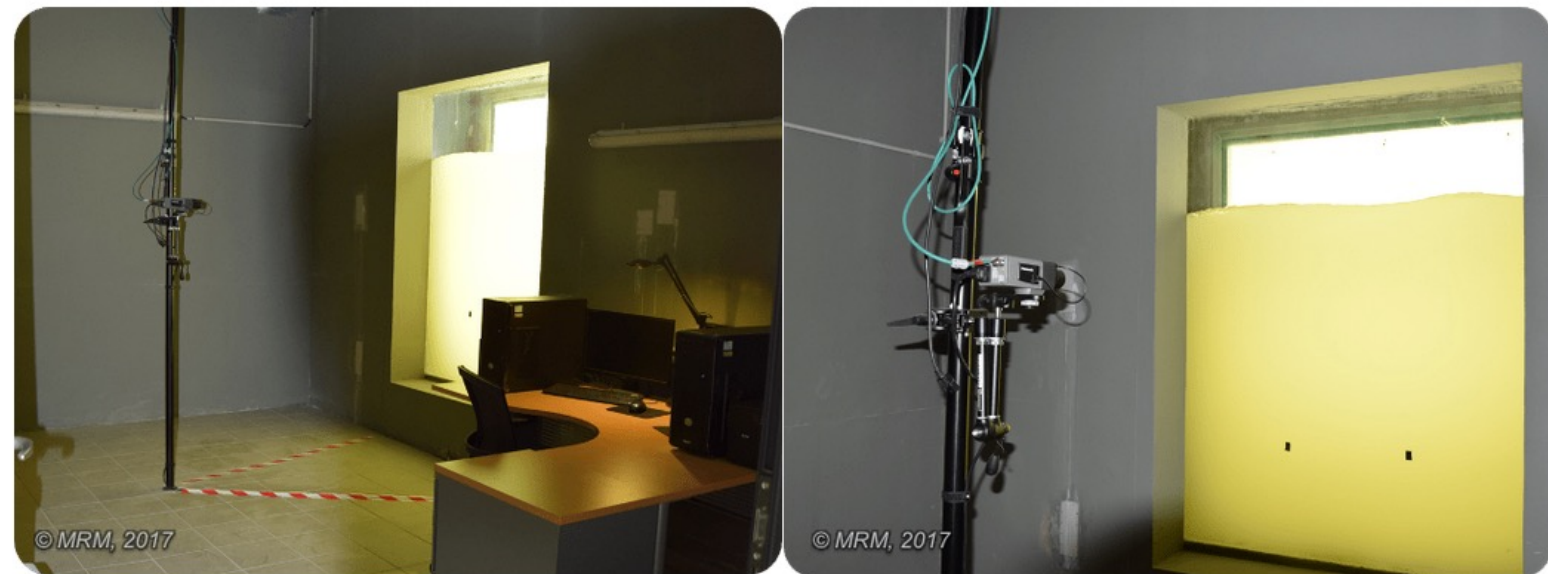
Initialement programmé sur une période de 6 ans (correspondant à la période couverte par le PLAGEPOMI 2016-2021), les forts enjeux liés à l'Alose sur les fleuves côtiers ont abouti à proposer la pérennisation de ce suivi, actée par le nouveau PLAGEPOMI. Plusieurs arguments justifient cette pérennisation. A ce jour, aucun autre suivi sur l'Hérault n'est suffisamment développé pour suivre l'évolution des populations d'aloses. De plus, ce suivi constitue l'unique système de vidéocomptage du bassin Rhône-Méditerranée installé sur un fleuve côtier. Enfin, ce suivi étant multi-espèce, il permet d'obtenir une information scientifique diversifiée, et constitue notamment la principale source d'observations avérées de Lamproies marines depuis sa mise en place.



2. Protocole & modalités de calculs

Les systèmes de vidéo-comptage permettent l'identification et le dénombrement les différents espèces franchissant un ouvrage équipé d'une passe à poissons. Un logiciel automatisé, associé à une ou plusieurs caméras, analyse en direct les images provenant de la fenêtre rétroéclairée installée à proximité. L'enregistrement d'une "séquence" se déclenche dès qu'un mouvement a lieu devant la fenêtre de visionnage. Le logiciel va ensuite compiler ces séquences sous forme de fichiers, qui sont analysés par des techniciens.

Sur le site de Sauveterre sur le Rhône, l'intégralité des séquences compilées entre le 1er janvier et le 31 décembre sont analysées l'association MRM. Sur le site de Bladier-Ricard (Hérault), les séquences vidéo sont dépouillées par la Fédération de pêche de l'Hérault, qui dénombre les espèces qui franchissent la passe entre le 1er mars au 30 juin uniquement. Cette fourchette correspond à la période théorique de migration des aloses feintes de méditerranée et des lamproies marines.



Ci-dessus : La caméra et la fenêtre d'observation des espèces traversant la passe du barrage de Sauveterre.

Les autres espèces piscicoles qui franchissent les deux dispositifs de vidéocomptage sont également dénombrées par MRM et le FDPPMA34 (voir les quelques clichés ci-dessous). Un suivi en temps-réel des passages est assuré par ces deux structures dans la mesure du possible, qui permet d'avoir une idée en temps réel de la fréquentation de ces deux passes par les différentes espèces piscicoles. Les données de comptage en temps réel sont accessibles via les deux liens suivants : [Sauveterre](#) / [Bladier-Ricard](#)



Limites :

Aujourd'hui, la faible chronique de données ne permet pas l'affichage d'une tendance sur l'évolution inter-annuelle des passages d'aloses au niveau des stations de vidéo-comptage.



3. Objectifs et stratégie de suivi

3.1. BARRAGE DE BLADIER-RICARD :

Le barrage de Bladier Ricard, situé sur le fleuve Hérault, était identifié comme ouvrage prioritaire pour les poissons migrateurs par le PLAGEPOMI 2010-2015. Il a donc fait l'objet en 2012 de travaux de rénovation de la passe à poissons (jugée inefficace pour l'Alose) à laquelle un dispositif de vidéo-comptage a été intégré afin de vérifier l'efficacité de la nouvelle passe. Depuis 2016, le portage de la maîtrise d'ouvrage du suivi par la Fédération de pêche de l'Hérault a permis la pérennisation du suivi, qui a été inscrit au PLAGEPOMI 2016-2021 étant donné l'intérêt majeur des informations qu'il peut apporter sur la dynamique de populations d'aloses en Méditerranée (position centrale du fleuve côtier sur le bassin méditerranéen, proximité à la mer du site de suivi).

3.2. BARRAGE DE SAUVETERRE :

Le barrage de Sauveterre était depuis longtemps connu pour être un obstacle prioritaire à traiter sur la voie de migration des aloses du bassin du Rhône et a été équipé d'une passe à poissons en 2017, associée à une station de vidéo-comptage. Les études et travaux ont demandé plus d'une dizaine d'années étant donné la complexité et l'envergure de l'ouvrage.

Deux stations de suivi par vidéo-comptage sont ainsi aujourd'hui opérationnelles parmi les six envisagées dans les objectifs du PLAGEPOMI 2016-2021, visant à disposer à terme d'une vision globale de l'évolution des flux migratoires et permettant d'évaluer les bénéfices des mesures de gestion pour la sauvegarde des espèces amphihalines.

4. Partenaires techniques de suivi



5. Téléchargement

Rapports d'études

Bladier-Ricard :



Rapport 2019



Rapport 2018



Rapport 2017



Rapport 2016

Sauveterre :



Rapport 2021



Rapport 2020



Rapport 2019

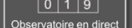
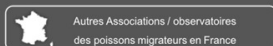


Rapport 2018



Rapport 2017

Observatoire



Partenaires financiers



Contexte et objectifs

